

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 20 janvier 2021
2. Synthèse des points concernant l'intercommunalité :
  - a. SIRP : nouveaux statuts + règlement intérieur
  - b. Convention SITOM Gard pour le transport des déchets verts et diffus + projets en cours
  - c. Commission Sport de la CCCP (communauté de communes Piémont Cévenol)
  - d. Commission mobilité et transition énergétique
  - e. Commission développement économique
  - f. Commission SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
3. Approbation de l'accord avec 1000 cafés pour le commerce multi service du village
4. Validation du réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) portion Canauloise
5. Questions diverses

Présents : M Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Maria FELINES, Mme Sylvie VIGNE, M Jean-Marc FROMENT, M Olivier WERMUTH, Mme Catherine PRAVIN, M Bruno COLIN

Pouvoirs : M Sinsay POTHIRATH à Jean-Marc FROMENT  
M Etienne DEJARDIN à Mr Robert CAHU

Secrétaire de séance : M Bruno Colin

---

Ouverture de la séance à 10h 10.

**1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

A noter que dans ce PV, il a été omis d'intégrer la remarque de Catherine Pravin concernant la possibilité d'intégration du stade et du terrain de boules dans les équipements de la CCPC. La correction sera apportée dans la version finale.

Passage à l'ordre du jour :

**2. SYNTHÈSE DES POINTS CONCERNANT L'INTERCOMMUNALITÉ**

***2.1 SIRP : nouveaux statuts + règlement intérieur (Marie Tourel)***

La préfecture a rappelé au SIRP l'obligation de disposer d'un règlement intérieur du (obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Ce règlement intérieur aura pour effet de faire modifier les statuts du SIRP pour assurer la cohérence entre les deux documents. Il est prévu que ceux-ci soient finalisés dès ce soir.

Une modification concernant la prise en charge par le SIRP de l'eau et de l'électricité des classes sera également proposée.

Cette modification implique de mettre en place des sous compteurs électriques au niveau des différentes écoles.

Robert Cahu relève que cette obligation de règlement intérieur vaut également pour le syndicat du Frigoulou et pour le conseil municipal.

*Action : finaliser l'actualisation des statuts du SIRP et les différents règlements intérieurs (SIRP, Frigoulou et conseil municipal)*

## **2.2 Convention SITOM Gard pour le transport des déchets verts et diffus + projets en cours (Sylvie Lovotti)**

Une convention a été signée entre le SITOM et la communauté de communes pour le transport des déchets verts et des déchets diffus de la déchetterie de St-Bénézet.

Une discussion est en cours concernant les déchets verts et les gravats qui encombrant les déchetteries existantes.

La proposition consisterait à créer une déchetterie particulière réservée à cet effet, ce qui libèrerait de la place pour améliorer le tri dans les déchetteries existantes.

Concernant le projet de construction de la nouvelle déchetterie à Lédignan en remplacement de celle de St Bénézet, un compromis concernant l'achat du terrain a été signé. L'achat ne se fera que si l'accès à cette déchetterie et les dépenses associées (création ou pas d'un rond-point d'accès) sont supportables.

Il est envisagé par la commune de créer un endroit pour le dépôt des déchets verts des particuliers. Le SITCOM, dont dépend Canaules et Argentières, refuse de prendre en charge leur ramassage dans les communes.

Plusieurs solutions sont alors envisagées :

- Demander au SYMTOMA la possibilité de prise en charge de cette prestation et à quel coût.
- Se rapprocher de Logrian pour autoriser les habitants de Canaules et Argentières à déposer leurs déchets verts sur leur aire de stockage.

Des discussions sont également en cours concernant le mode de tarification du ramassage des ordures ménagères.

Le mode actuel est une taxe (TEOM) basée uniquement sur le foncier.

Le projet est de lui adjoindre une taxe incitative (taxation des poubelles au levage et non pas au poids) ainsi qu'une taxe de zone, toutes les communes de la CCPC n'étant pas gérées par le même syndicat.

A titre d'information, l'enfouissement des déchets coûte deux fois plus cher que l'incinération.

La région est favorable à l'enfouissement mais le futur site d'enfouissement serait dans les environs de Perpignan.

*Action : contacter SYNTOMA et Logrian pour déchets verts*

## **2.3 Commission Sport de la CC (Marie Tourel)**

Une réunion de la commission s'est tenue le 26 janvier.

La commission a présenté le calendrier 2021.

Elle a exprimé le souhait de faire le tour des communes afin d'y recenser les associations sportives.

Une réunion a ainsi été tenue à Canaules et Argentières à laquelle étaient présentes l'association du foot USAC et le Cochonnet Canaulois. Son objet était l'organisation par la communauté de communes d'une journée du sport à Quissac le 22 mai prochain.

A cette occasion, Mr Birolini, représentant l'USAC s'est plaint du mauvais état du terrain de football. Cet état de fait met en avant la nécessité de pouvoir partager au sein de la CC des équipements nécessaires à l'entretien des équipements (tondeuse, etc...).

La communauté de commune confirme son intention de ne plus prendre en charge d'autres équipements sportifs que ceux gérés actuellement.

Marie Tourel a informé la CCPC du "défi bouger" mis en place par la Ligue contre le cancer. La commission sport n'a pas connaissance de ce projet. Le responsable du service a demandé à Mme TOUREL de lui faire un retour après la visio conférence du 10 février

## **2.4 Commission mobilité et transition énergétique (Catherine Pravin)**

### **Transition énergétique :**

La création par la CCPC d'un guichet unique est en cours de finalisation.

Son objectif est de fournir aux particuliers conseils et accompagnement concernant les améliorations énergétiques des habitations privées et les aides associées.

Il offrira des prestations de diagnostics énergétiques ainsi que les différents dispositifs pouvant être mis en place pour un forfait de 90€

Un forfait de 450€ max permettant d'avoir un suivi complet des travaux d'amélioration énergétique sera également proposé

Dès que la création de ce guichet sera effective, la commission communication doit en informer la population de Canaules et Argentières.

La CCPC souhaite s'engager dans un dispositif européen de labellisation. Ce dispositif devrait permettre d'obtenir d'éventuelles subventions.

Dans ce cadre, Mr Lefranc, conseiller en énergie partagée (CEP) de la CCPC, souhaite avoir un retour sur les différents conseils promulgués auprès des communes ainsi que les différentes factures d'électricité. Il fait un rapport régulier de suivi des consommations et la régularité de l'envoi des factures lui permettrait de voir les tendances à la baisse (ou non) en application de ses recommandations.

*Action : transmission des informations au CEP et information sur l'ouverture du guichet unique dans La Lettre et sur Facebook*

### **Mobilité :**

Le 31 mars aura lieu un vote concernant la reprise de la compétence Mobilité par la CCPC, actuellement assurée par la région.

L'objectif proposé est de prendre en charge tout ce qui est mobilité alternative (covoiturage, auto-stop organisé) et de laisser à la Région la gestion des transports scolaires.

L'objectif concernant le covoiturage est une mise en place en milieu d'année 2021.

17 aires de covoiturage (dont une aire sur Canaules et Argentières) ont été recensées.

Le conseil municipal doit donc choisir l'endroit de cette aire de covoiturage.

L'objectif concernant l'auto-stop organisé est une mise en place fin 2021.

Une des voies envisagées est l'utilisation de l'application sur portable "Rezo Pouce".

*Action : choix de l'aire de covoiturage et information de la CCPC*

## **2.5 Commission développement économique (Maria Félines)**

Maria Félines était présente lors de la dernière réunion sur Quissac.

Elle nous fait part de quelques chiffres :

3156 entités économiques ou exploitations sont recensées sur le territoire de la CCPC :

621 exploitations viticoles, 100 exploitations agricoles bio, 360 exploitations agricole (chiffre 2013)

Différentes aides ont été attribuées aux entreprises par la CCPC :

- 1 aide au loyer modéré sur 2 à 3 ans
- 1 aide à l'immobilier
- 2 aides au développement économiques

Des aides de la CCPC, Multi contributeur pour soutien aux exigences du plan COVID

- 1 Avances remboursable taux 0,
- 8 Subventions de mise en œuvre des mesures sanitaires dont 4 en instructions,
- 29 Demandes d'aide au loyer Novembre Décembre,
- 2 Aides traditions Camargue,

Robert Cahu informe que tous ces dossiers d'aide, bien que les demandes soient reçues par la CC, sont instruits par la Région.

L'objectif pour 2021 est d'avancer sur le développement des zones artisanales.  
Un projet de création d'une nouvelle zone artisanale (ZAE) sur Quissac / Liouc est en cours.  
Il est prévu l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

La CCPC, en partenariat avec les chambres consulaires, souhaite créer un fichier concernant les différents artisans, commerces et entreprises dont les gérants ont un âge qui dépasse 57 ans.  
L'objectif est de recenser les établissements susceptibles d'être repris, au vu du nombre important de demandes d'installation.

## **2.6 Commission SCoT (Schéma de cohérence territoriale)**

Robert Cahu, Sylvie Lovotti et Catherine Pravin ont assisté, à Lédignan, aux réunions de consultation sur le diagnostic territorial les 26 janvier (thèmes Préserver et Mobiliser) et 9 février 2021 (thèmes Relier et Promouvoir).

Une note de synthèse est en prévision et un atelier de présentation est prévu début avril (date à définir).

## **3. APPROBATION DE L'ACCORD AVEC LE PROGRAMME 1000 CAFÉS POUR LE CAFE DE VILLAGE-MULTISERVICE**

Marie Tourel présente le business model de 1000 cafés.

Pour rappel, le commerce sera détenu par 1000 cafés et le gérant du commerce est choisi par 1000 cafés. La mairie participe au choix de ce gérant et peut proposer des candidatures.

Une collaboration entre 1000 cafés et la mairie concernant les services à offrir est nécessaire au bon fonctionnement du commerce.

Des inquiétudes relatives au stationnement ont été soulevées et amènent à proposer une réflexion concernant ce sujet.

Pour information, Canaules et Argentières est la première commune du Gard retenue par 1000 cafés. La demande de subvention concernant les travaux relatifs au local a été effectuée auprès de l'Etat pour 35 % du montant des travaux.

Une subvention va également être demandée à la Région pour 30% du montant des travaux.

1000 cafés a fait parvenir un document d'engagement écrit concernant l'installation du commerce sur Canaules et Argentières.

**L'approbation de l'accord avec 1000 cafés est votée à l'unanimité (11 voix sur 11).**

*Action : information 1000 cafés sur accord ; demande subvention région ; préparation des travaux et du recrutement du gérant.*

## **4. VALIDATION DU RÉSEAU LOCAL D'ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES (RLESI) PORTION CANAULOISE**

La CCPC n'ayant pas fait parvenir le document approuvant le projet de nouveau circuit proposé par les élus canaulois, la délibération est reportée.

## **5. QUESTIONS DIVERSES**

### **5.1 Diagnostic énergétique des bâtiments publics**

Un inventaire des bâtiments publics doit être transmis au SMEG. A faire avec la commission Travaux Entretien.

### **5.2 Point sur l'éclairage public**

Olivier Wermuth et Sylvie Lovotti ont rencontré lundi 8 février la société d'électricité Daudet pour envisager le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED.

La solution retenue est un relampage, c'est-à-dire le remplacement des ampoules existantes par des ampoules LED sans modifier le système de commande.

La réglementation en vigueur impose une température de couleur de 3000°K, ce qui correspond à une couleur chaude (qui tire sur le jaune).

Le relampage permettra de diviser par trois la consommation électrique des éclairages publics.

Des subventions relatives à ces travaux peuvent être obtenues auprès du SMEG.

Il faut reprendre contact avec Mr Lefranc de la CCPC afin de mettre en place cette demande de subvention.

### **5.3 Formalisation des PV du conseil municipal**

Aucun formalisme de document n'est imposé hormis le fait que les mentions suivantes sont obligatoires :

La date, l'heure de début de séance et de fin de séance

Qui est le secrétaire de séance

Qui préside : c'est le maire, et en cas d'absence le maire adjoint

Concernant les votes, les noms des votants pour / contre ne seront pas mentionnés sauf demande particulière exprimée par au moins 25% du conseil municipal

La procédure décidée en conseil est la suivante :

Le secrétaire de séance envoie dans les délais les plus brefs le PV au maire, ce dernier en extrait un Compte Rendu indiquant les points les plus importants ainsi que les votes afin que le CR soit affiché dans les 5 jours suivant la date du conseil.

Le PV est également envoyé aux élus pour relecture et avis. Les avis sont retournés au secrétaire de séance qui finalise le PV.

### **5.4 Cinéma itinérant**

La CC propose deux dates pour les séances à Canaules et Argentières : le samedi 22 octobre et le mercredi 17 novembre.

Néanmoins, une date en été peut être envisagée mais le cout d'une séance en plein air est le double d'une séance en salle. Donc le choix s'effectue entre une date en plein air ou deux dates en salle.

Une confirmation doit être donnée avant la semaine.

Il a été décidé de maintenir les deux dates proposées.

*Action : confirmation à la CCPC par la commission culture*

### **5.5 Stérilisation des chats errants**

Une convention a été signée avec l'association CLARA à cet effet.

Lorsque la date de ramassage et de stérilisation sera fixée, la mairie devra le signaler aux habitants de sorte que les propriétaires de chats les gardent chez eux afin qu'ils ne soient pas considérés comme des chats errants

*Action : suivi à faire par la commission hygiène et sécurité*

### **5.6 Panneau publicitaire électronique**

Un débat concernant l'installation d'un tel type de panneau est lancé.

Les différents points à prendre en compte sont l'aspect énergétique, le placement, la dégradation du paysage, l'utilité d'un tel système par rapport au nombre d'informations à afficher, la gestion des informations.

Les avis sont partagés, avec une forte majorité défavorable à l'investissement dans un tel panneau. Une étude de coût d'un tel équipement est en cours.

*Action : étude à faire par la commission communication*

L'ordre du jour ayant été épuisé Monsieur le Maire clôt la séance à 13h00.

Le secrétaire de séance, Bruno Colin.